

## RAPPORT DE SURVEILLANCE

# La varicelle en Ontario : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

Publication : Avril 2026

## Introduction

Le présent rapport annuel décrit l'épidémiologie de la varicelle en Ontario en 2025, ainsi que les tendances au fil du temps pour les années 2010 à 2024. Il comprend aussi les renseignements les plus à jour disponibles dans le Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP) de l'Ontario en date du 20 janvier 2026. Sauf avis contraire, les analyses présentées dans ce rapport se rapportent aux cas de varicelle signalés individuellement.

## Faits saillants

- En 2025, 779 cas confirmés de varicelle ont été signalés individuellement en Ontario (4,8 pour 100 000 habitants). Le taux d'incidence de cas de varicelle individuels a augmenté depuis la pandémie de COVID-19, les années 2024 et 2025 affichant les taux les plus élevés depuis 2010.
- Le taux d'incidence le plus élevé a été déclaré chez les enfants de moins d'un an (28,4 pour 100 000 habitants), le groupe d'âge ayant présenté les taux d'incidence les plus élevés chaque année de 2010 à 2025. Le taux pour ce groupe d'âge connaît une tendance à la hausse depuis 2017.
- En 2025, 37 des cas déclarés (4,7 %) étaient des cas hospitalisés et aucun décès n'a été signalé. Le groupe d'âge affichant la plus grande proportion de cas hospitalisés était celui des adultes de 50 ans et plus, représentant 20,5 % des cas déclarés hospitalisés. La proportion de cas d'hospitalisation signalés en 2025 était plus faible que lors des deux années antérieures et des cinq années combinées ayant précédé la pandémie de COVID-19 (2015-2019).
- La proportion de cas déclarés comme non immunisés a augmenté depuis 2010. En 2025, un peu plus de la moitié des cas signalés n'étaient pas immunisés.

## Contexte

La varicelle est une infection primaire causée par le virus varicelle-zona (VVZ). L'utilisation d'un vaccin monovalent contre la varicelle a d'abord été autorisée au Canada en décembre 1998, et il était possible de se procurer un vaccin dans le cadre d'un achat privé en Ontario<sup>1</sup>. En septembre 2004, une dose unique d'un vaccin contre la varicelle financé par le secteur public a été offerte aux enfants ontariens âgés de 15 mois. En août 2011, le programme ontarien de vaccination financée par les deniers publics s'est élargi en ajoutant une deuxième dose sous forme d'un vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RROV) administré aux enfants de 4 à 6 ans<sup>2</sup>. Les enfants nés le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ou après cette date pouvaient aussi recevoir une deuxième dose après l'âge d'un an. Pour en savoir plus sur la couverture vaccinale contre la varicelle chez les enfants et prendre connaissance des données sur l'innocuité des vaccins, consulter l'[Outil de surveillance des données sur les immunisations](#)<sup>3</sup> de Santé publique Ontario.

Les cas de varicelle sont déclarés de façon individuelle et de façon regroupée en Ontario. Les cas signalés individuellement doivent correspondre à la [définition de cas de surveillance provinciale](#) pour la varicelle, qui s'appuie habituellement sur la confirmation du virus en laboratoire<sup>4</sup>. Les cas regroupés n'ont pas besoin de correspondre à la définition de cas de surveillance et ne comprennent aucun renseignement sur les cas individuels. Les bureaux de santé publique sont tenus de déclarer chaque mois les comptes de cas de varicelle regroupés et stratifiés selon des groupes d'âge préétablis.

## Résultats

### Tendances au fil du temps

- Le nombre de cas de varicelle déclarés sous forme regroupée diminue depuis la mise en place de l'administration de vaccins contre la varicelle financés par le secteur public en 2004 ([figure 1](#)). Cette tendance porte à croire que ce programme de vaccination subventionné a eu comme effet positif de réduire l'incidence de la varicelle dans la province.
- Bien que les données regroupées sur la varicelle soient utiles pour visualiser la tendance globale de l'épidémiologie de la maladie en Ontario, la déclaration des cas sous forme regroupée comporte d'importantes lacunes, notamment la sous-déclaration, des différences dans les pratiques de déclaration sous forme regroupée d'une région à l'autre, ainsi que la possibilité de classification erronée ou de dédoublement des cas attribuable au manque de renseignements sur les cas individuels (p. ex., résultats de laboratoire).
- En 2025, 779 cas confirmés de varicelle ont été signalés individuellement en Ontario (4,8 pour 100 000 habitants). Le taux de cas de varicelle individuels a augmenté depuis la pandémie de COVID-19, les années 2024 et 2025 présentant l'incidence la plus élevée entre 2010 et 2025 ([figure 2](#)). Le nombre de cas pour tous les mois de 2024 et 2025 était supérieur à la moyenne pré-pandémique mensuelle sur 5 ans plus 2 écarts-types ([figure 3](#)).

### Groupes d'âge

- En 2025, l'âge des cas confirmés de varicelle se situait entre moins d'un an et 87 ans, l'âge médian s'établissant à 25 ans ([tableau 1](#)).
- Bien que la plus importante proportion de cas ait été observée chez les adultes de 20 à 49 ans (57,9 %) en 2025, le taux d'incidence le plus élevé a été signalé chez les nourrissons de moins d'un an (28,4 pour 100 000 habitants), suivis par les enfants de 1 à 4 ans (13,7 pour 100 000 habitants). Le taux le plus faible était affiché chez les adultes de 50 ans et plus (0,7 pour 100 000 habitants).
- Entre 2010 et 2025, les nourrissons de moins d'un an ont systématiquement affiché le taux le plus élevé, lequel augmente de façon constante depuis 2017 ([figure 4a](#)). Le taux d'incidence a aussi grimpé chez les enfants de 1 à 4 ans depuis la pandémie de COVID-19. Les taux chez les 15 à 19 ans et les 20 à 49 ans ont également légèrement augmenté entre 2010 et 2025, tandis que les adultes de 50 ans et plus ont présenté le taux le moins élevé de tous les groupes d'âge au cours de la même période ([figure 4b](#)).

## Gravité

- En 2025, 37 (4,7 %) des cas déclarés ont été hospitalisés et aucun décès n'a été signalé. Des 37 cas hospitalisés, 54,1 % étaient des adultes de 20 à 49 ans.
- La proportion de cas hospitalisés en 2025 était inférieure à celle des deux années précédentes (6,8 % et 7,8 % en 2024 et 2023, respectivement), ainsi qu'à la proportion pré-pandémique combinée sur cinq ans (9,9 %) ([tableau 3](#)).
- Les adultes de 50 ans et plus constituaient le groupe d'âge affichant la plus grande proportion de cas hospitalisés, 20,5 % de tous les cas déclarés dans ce groupe ayant été hospitalisés en 2025.

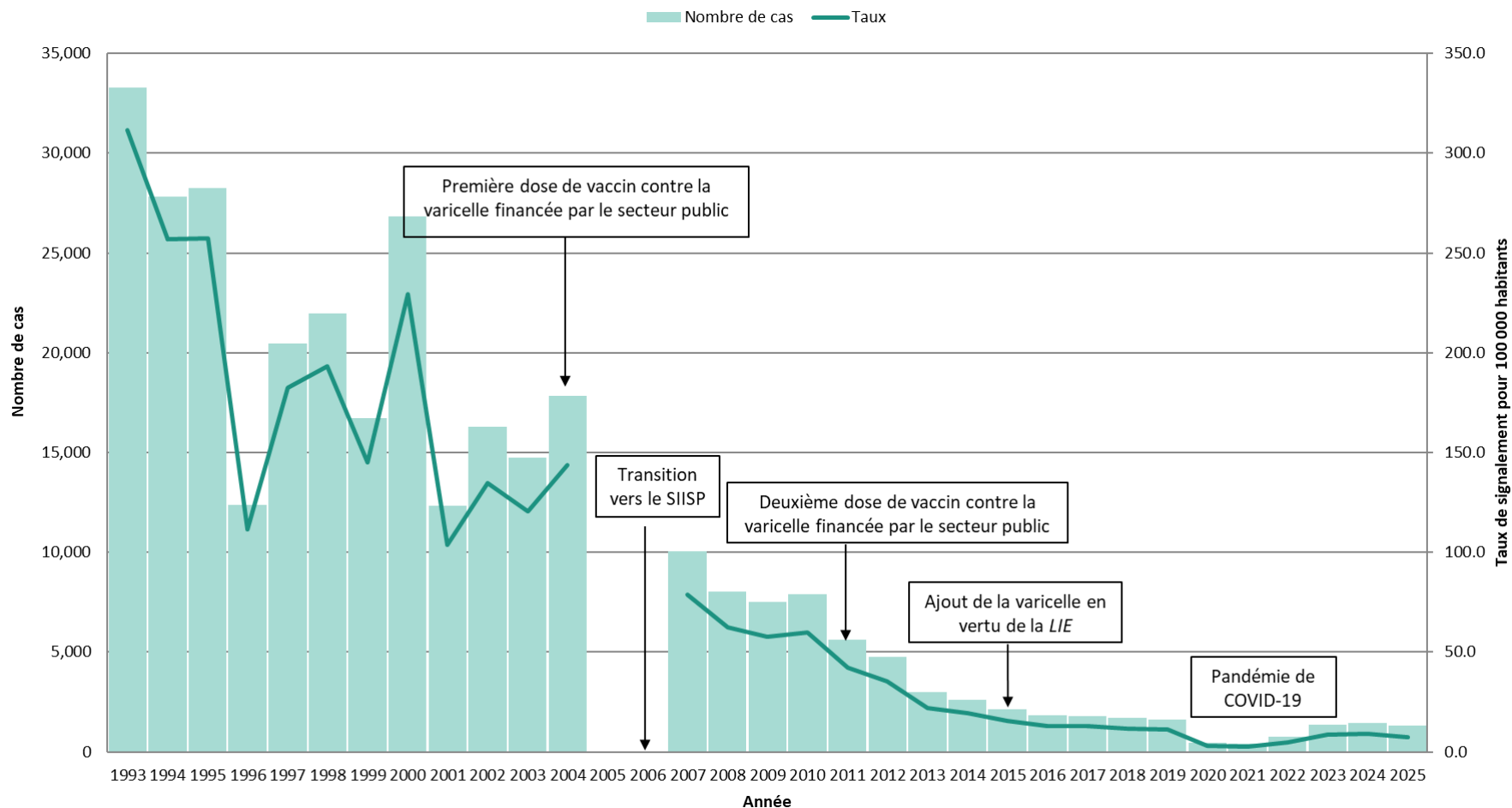
## Statut vaccinal

- En 2025, 53,7 % des cas déclarés n'étaient pas immunisés, 10,1 % avaient reçu une dose de vaccin contenant la varicelle et 6,9 % avaient reçu au moins deux doses d'un tel vaccin. Le statut vaccinal des cas restants (29,3 %) était inconnu. Une personne doit avoir reçu deux doses pour être réputée à jour selon le calendrier de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario ([tableau 4a](#)).
- Depuis 2010, la proportion de cas déclarés comme non immunisés ainsi que la proportion de cas ayant reçu au moins deux doses de vaccin ont augmenté ([figure 5](#)).
- Les cas nés en 2000 ou après étaient immunisés en plus grande proportion que les cas nés avant 2000 pour la période de surveillance ([tableaux 4b et 4c](#)). Cette situation était prévisible compte tenu du calendrier de mise en œuvre du programme de vaccination contre la varicelle de l'Ontario.

## Répartition géographique

- En 2025, 28 des 29 bureaux de santé publique ont déclaré des cas de varicelle. Les taux d'incidence signalés par ces 28 bureaux de santé variaient entre 0,1 et 7,3 pour 100 000 habitants ([tableau 5](#)).

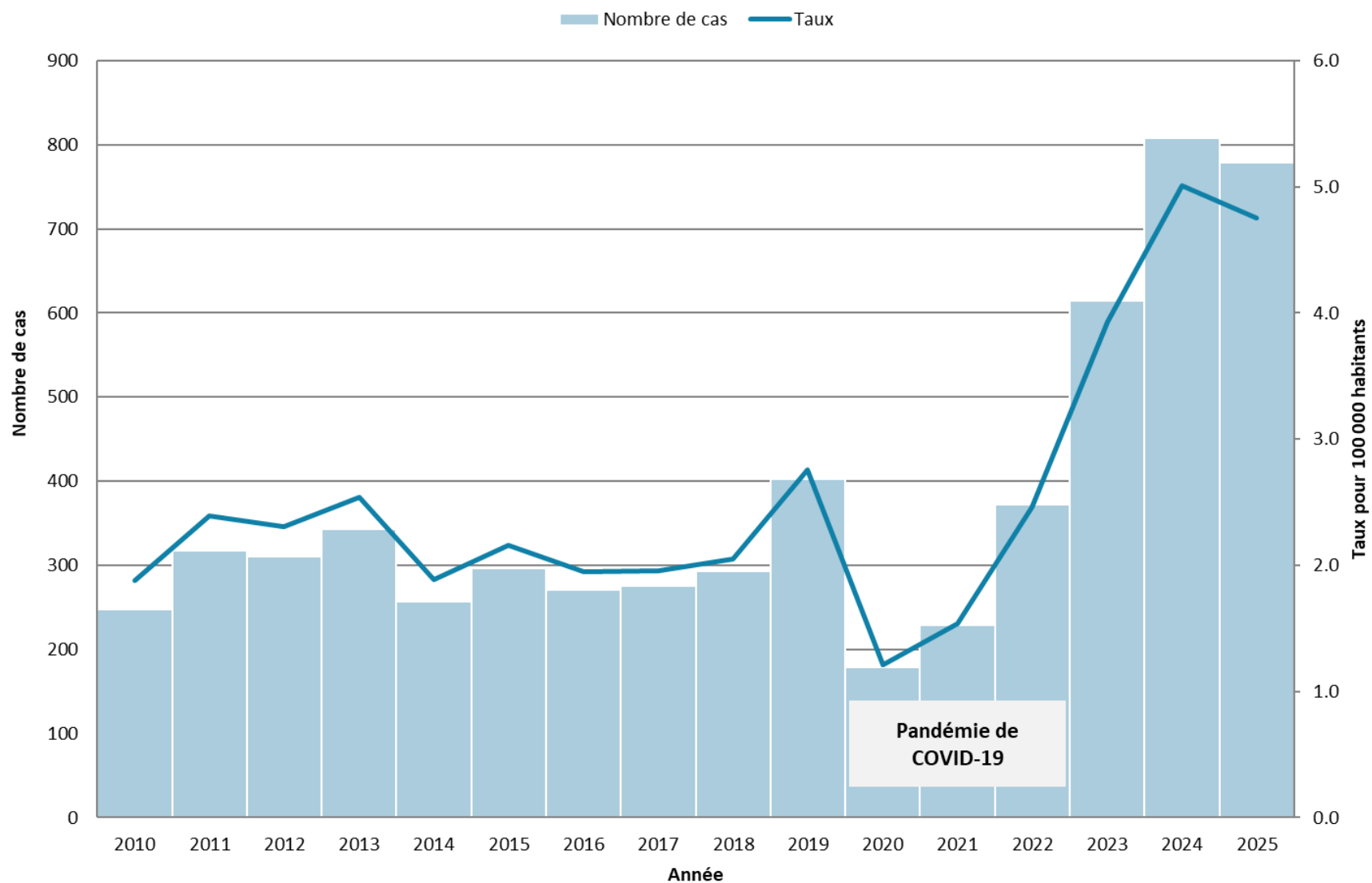
**Figure 1 : Nombre de cas de varicelle regroupés et taux d'incidence par année : Ontario, 1993 à 2025**



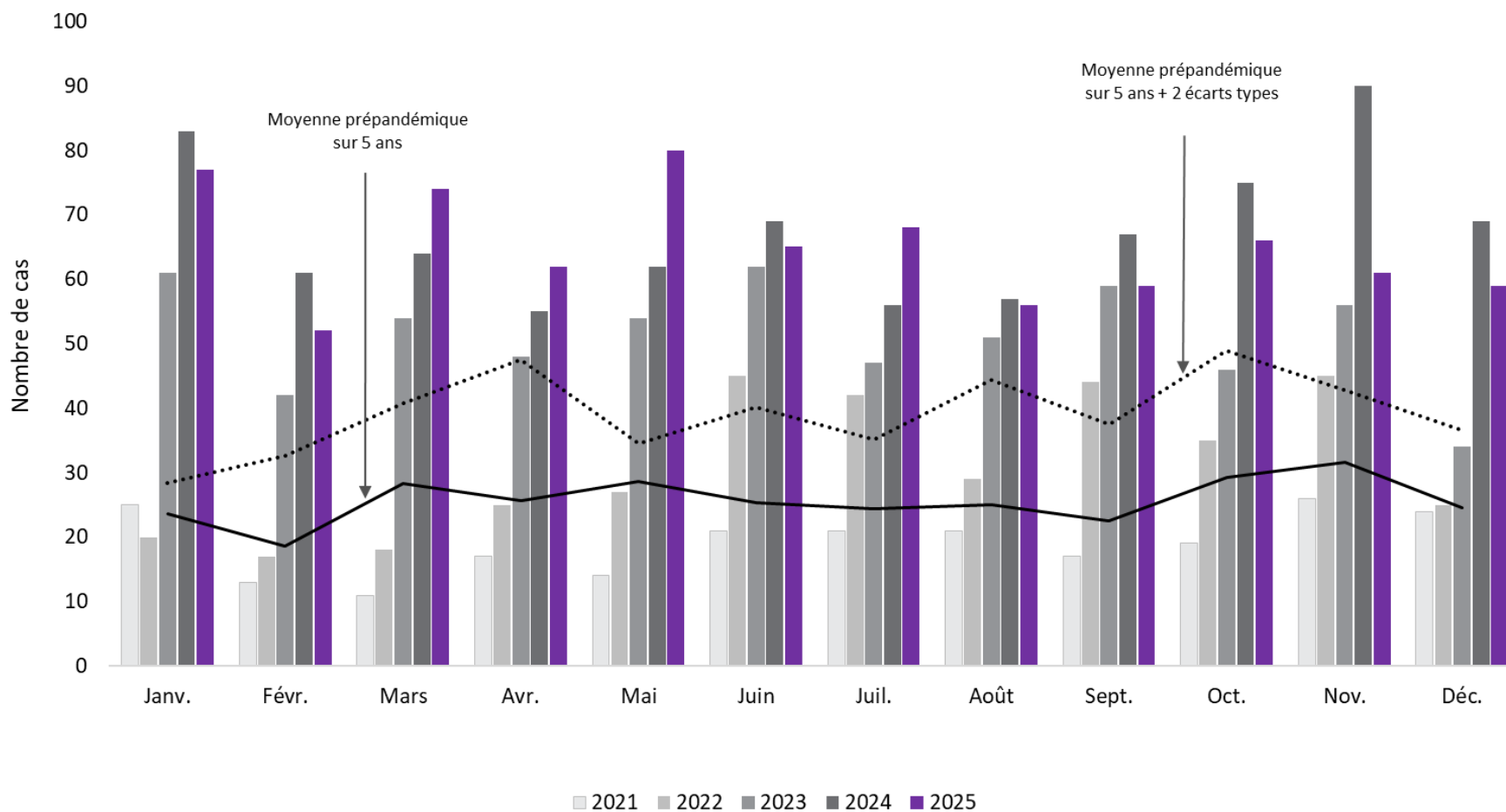
**Remarques :**

1. Les cas des années 2005 et 2006 ont été exclus en raison du caractère incomplet des données attribuable au changement de base de données sur les maladies à déclaration obligatoire de l'Ontario (en l'occurrence la transition vers le SIISP).
2. En septembre 2004, une dose unique de vaccin contre la varicelle a été ajoutée au programme de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario.
3. En août 2011, une deuxième dose de vaccin contre la varicelle (vaccin RROV) a été ajoutée au programme de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario.
4. La varicelle a été ajoutée en tant que maladie désignée en vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves* à compter de l'année scolaire 2014-2015. Les enfants nés en 2010 ou après devaient être vaccinés contre la varicelle (deux doses) ou fournir une preuve d'exemption médicale ou une preuve d'objection religieuse ou de conscience pour fréquenter l'école.

**Figure 2 : Nombre de cas de varicelle individuels et taux d'incidence par année : Ontario, 2010 à 2025**

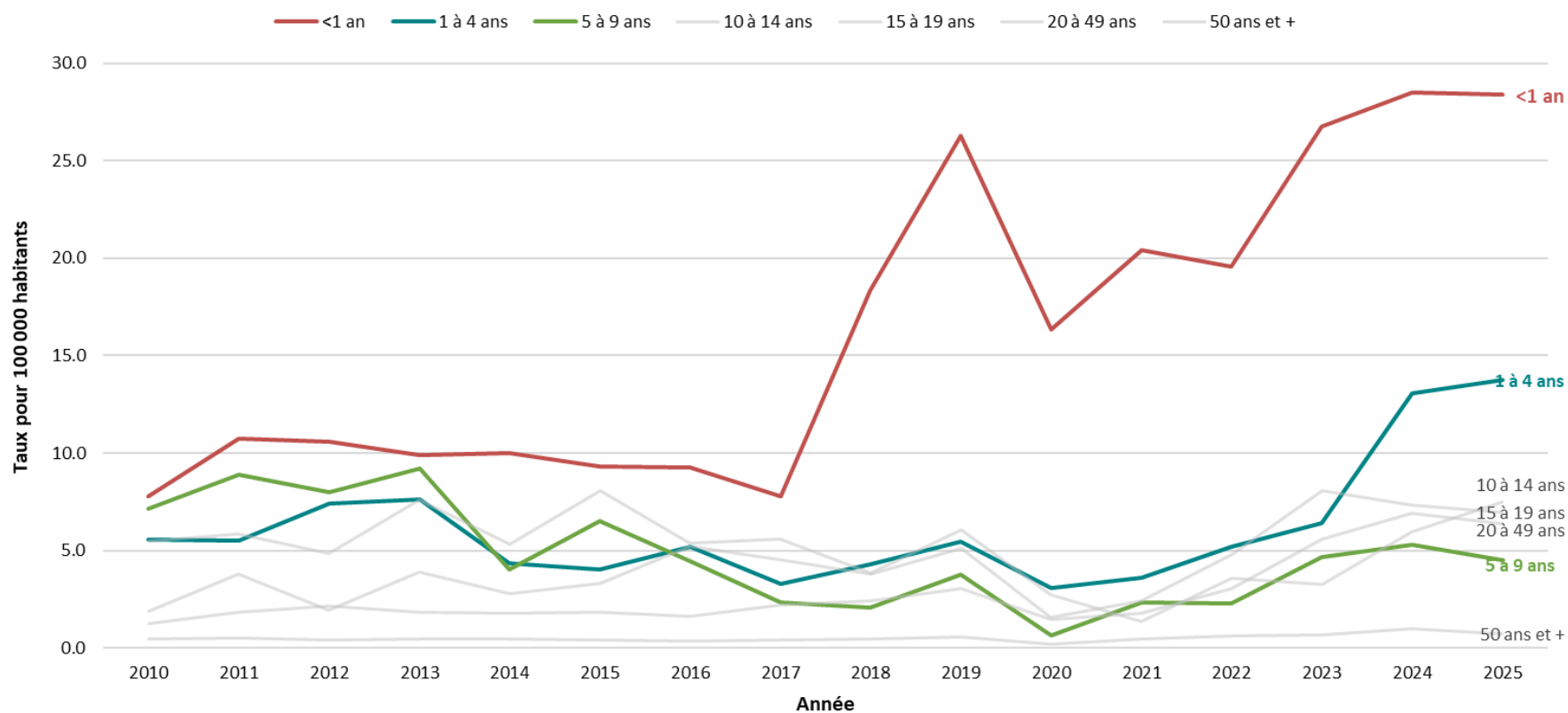


**Figure 3 : Nombre de cas de varicelle individuels par mois : Ontario, 2021 à 2025**

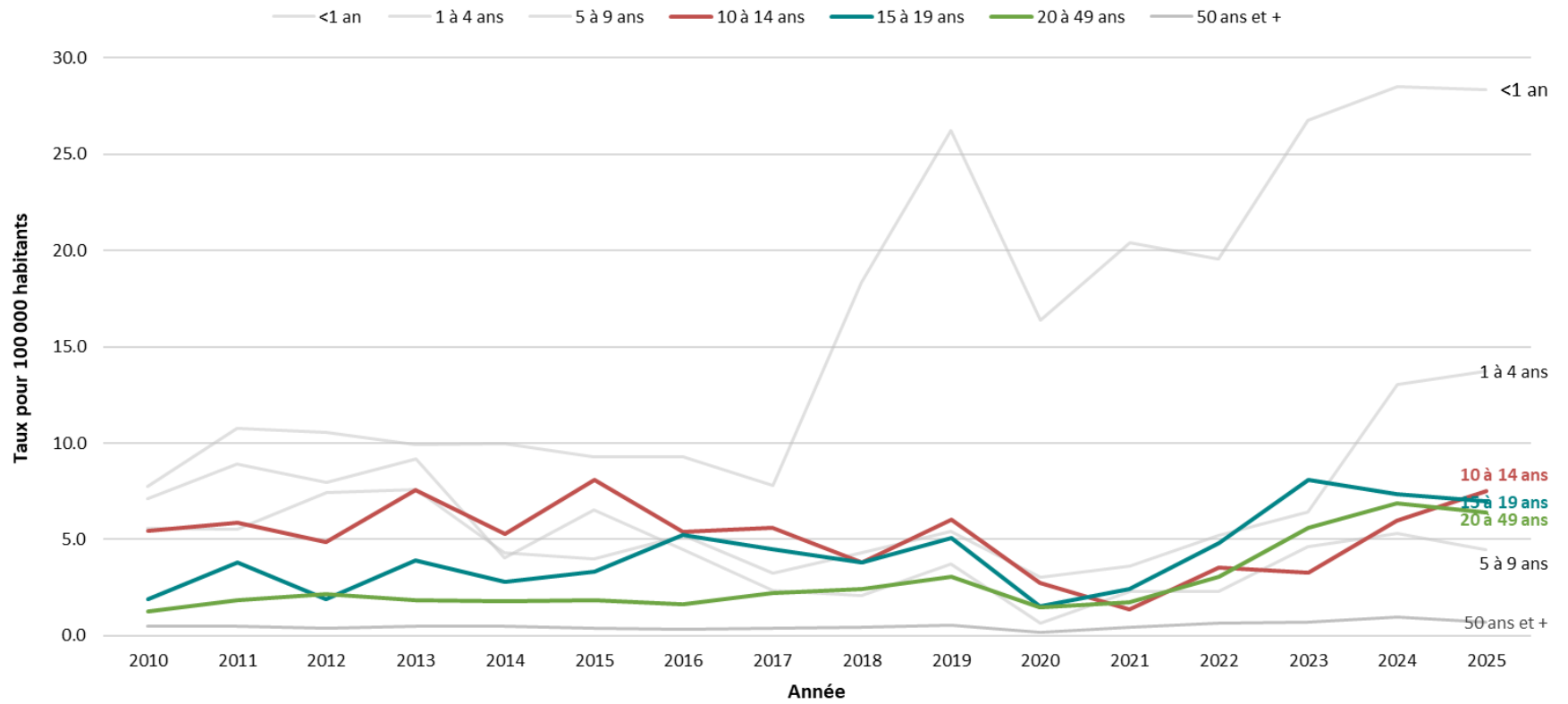


Remarque : La moyenne prépandémique sur cinq ans couvre les années 2015 à 2019.

**Figure 4a : Taux d'incidence des cas de varicelle individuels par groupe d'âge et par année, enfants de moins de 10 ans mis en évidence : Ontario, 2010 à 2025**



**Figure 4b : Taux d'incidence des cas de varicelle individuels par groupe d'âge et par année, personnes de 10 ans et plus mises en évidence : Ontario, 2010 à 2025**





**Tableau 1 : Cas de varicelle individuels par groupe d'âge et par année : Ontario, 2023 à 2025**

Groupe d'âge	2025 (n, %)	2024 (n, %)	2023 (n, %)	2015 à 2019 combinées (n, %)
<1 an	40 (5,1)	40 (5,0)	36 (5,9)	100 (6,5)
1 à 4 ans	79 (10,1)	75 (9,3)	37 (6,0)	129 (8,4)
5 à 9 ans	36 (4,6)	43 (5,3)	37 (6,0)	146 (9,5)
10 à 14 ans	63 (8,1)	50 (6,2)	27 (4,4)	223 (14,5)
15 à 19 ans	66 (8,5)	67 (8,3)	72 (11,7)	185 (12,0)
20 à 49 ans	451 (57,9)	474 (58,7)	365 (59,4)	641 (41,7)
50 ans et +	44 (5,6)	59 (7,3)	40 (6,5)	114 (7,4)
<b>Total</b>	<b>779 (100,0)</b>	<b>808 (100,0)</b>	<b>614 (100,0)</b>	<b>1 538 (100,0)</b>

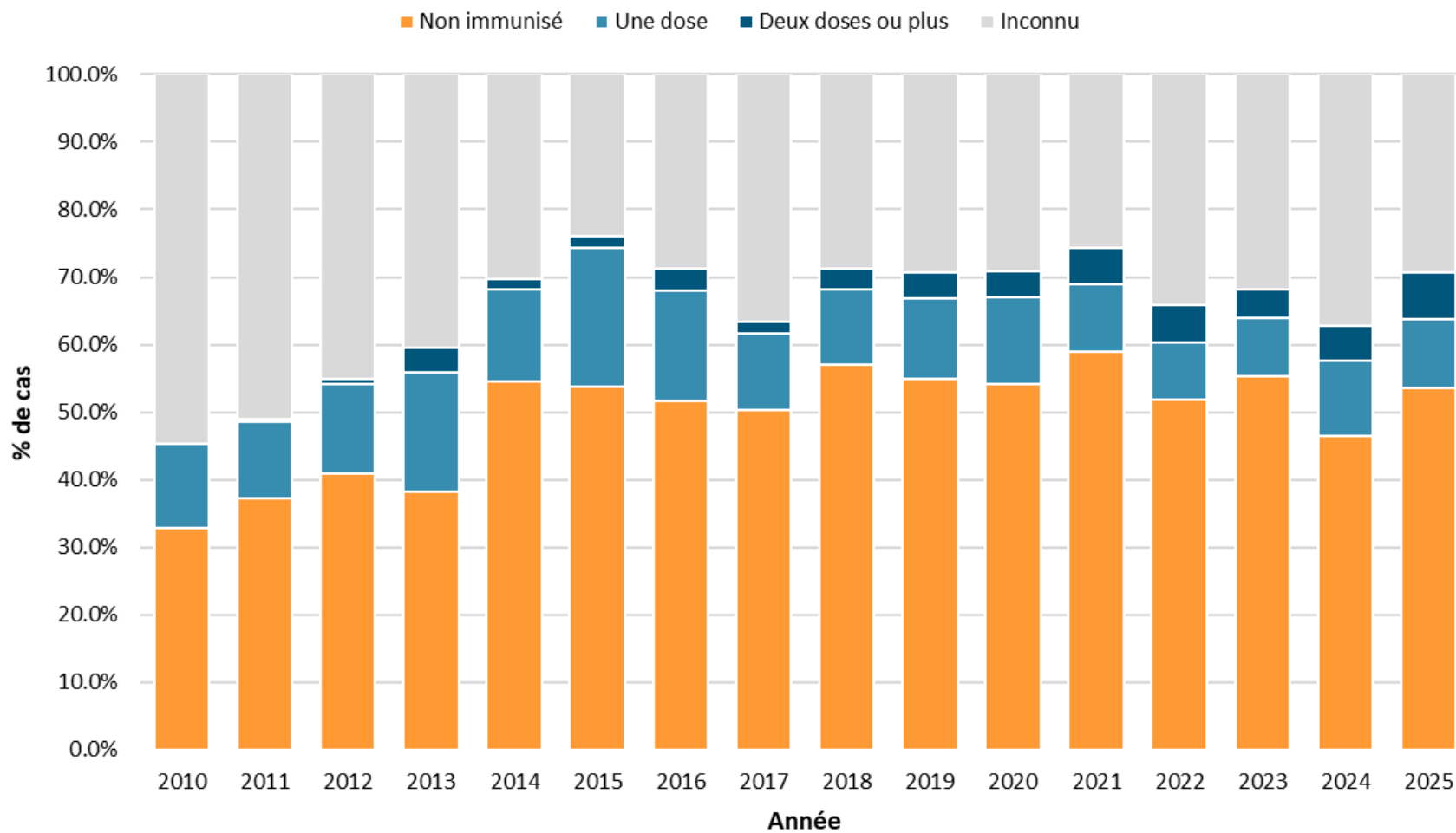
**Tableau 2 : Cas de varicelle individuels par sexe et par année : Ontario, 2023 à 2025**

Sexe	2025 (n, %)	2024 (n, %)	2023 (n, %)	2015 à 2019 combinées (n, %)
Femme	364 (46,7)	379 (46,9)	259 (42,2)	688 (44,7)
Homme	410 (52,6)	429 (53,1)	354 (57,7)	845 (54,9)
Autre/inconnu	5 (0,6)	0 (0,0)	1 (0,2)	5 (0,3)
<b>Total</b>	<b>779 (100,0)</b>	<b>808 (100,0)</b>	<b>614 (100,0)</b>	<b>1 538 (100,0)</b>

**Tableau 3 : Cas de varicelle individuels hospitalisés par groupe d'âge et par année : Ontario, 2023 à 2025**

Groupe d'âge	2025 (n, % du total des cas du groupe d'âge)	2024 (n, % du total des cas du groupe d'âge)	2023 (n, % du total des cas du groupe d'âge)	2015 à 2019 combinées (n, % du total des cas du groupe d'âge)
<1 an	2 (5,0)	3 (7,5)	4 (11,1)	21 (21,0)
1 à 4 ans	1 (1,3)	1 (1,3)	3 (8,1)	6 (4,7)
5 à 9 ans	2 (5,6)	2 (4,7)	3 (8,1)	14 (9,6)
10 à 14 ans	2 (3,2)	3 (6,0)	2 (7,4)	4 (1,8)
15 à 19 ans	1 (1,5)	5 (7,5)	2 (2,8)	8 (4,3)
20 à 49 ans	20 (4,4)	27 (5,7)	27 (7,4)	49 (7,6)
50 ans et +	9 (20,5)	14 (23,7)	7 (17,5)	50 (43,9)
<b>Total des cas hospitalisés (% du total des cas)</b>	<b>37 (4,7)</b>	<b>55 (6,8)</b>	<b>48 (7,8)</b>	<b>152 (9,9)</b>

Figure 5 : Statut vaccinal des cas de varicelle individuels par année : Ontario, 2010 à 2025



**Tableau 4a : Statut vaccinal des cas de varicelle individuels, par année : Ontario, 2023 à 2025,**

Statut vaccinal (n, %)	2025	2024	2023	2015 à 2019 combinées	2010 à 2014 combinées
Une dose	79 (10,1)	89 (11,0)	53 (8,6)	217 (14,1)	204 (13,8)
Deux doses ou plus	54 (6,9)	43 (5,3)	26 (4,2)	43 (2,8)	19 (1,3)
Non immunisé	418 (53,7)	376 (46,5)	340 (55,4)	826 (53,7)	597 (40,5)
Inconnu	228 (29,3)	300 (37,1)	195 (31,8)	452 (29,4)	654 (44,4)
<b>Total</b>	<b>779 (100,0)</b>	<b>808 (100,0)</b>	<b>614 (100,0)</b>	<b>1 538 (100,0)</b>	<b>1 474 (100,0)</b>

**Tableau 4b : Statut vaccinal des cas de varicelle individuels nés en 2000 ou après, par année : Ontario, 2023 à 2025**

Statut vaccinal (n, %)	2025	2024	2023	2015 à 2019 combinées	2010 à 2014 combinées
Une dose	73 (18,5)	81 (20,6)	43 (15,0)	207 (29,7)	178 (27,6)
Deux doses ou plus	51 (12,9)	41 (10,4)	24 (8,4)	41 (5,9)	18 (2,8)
Non immunisé	187 (47,5)	174 (44,2)	167 (58,2)	343 (49,3)	282 (43,7)
Inconnu	83 (21,1)	98 (24,9)	53 (18,5)	105 (15,1)	168 (26,0)
<b>Total</b>	<b>394 (100,0)</b>	<b>394 (100,0)</b>	<b>287 (100,0)</b>	<b>696 (100,0)</b>	<b>646 (100,0)</b>

**Tableau 4c : Statut vaccinal des cas de varicelle individuels nés avant 2000 ou après, par année : Ontario, 2023 à 2025**

Statut vaccinal (n, %)	2025	2024	2023	2015 à 2019 combinées	2010 à 2014 combinées
Une dose	6 (1,6)	8 (1,9)	10 (3,1)	10 (1,2)	26 (3,1)
Deux doses ou plus	3 (0,8)	2 (0,5)	2 (0,6)	2 (0,2)	1 (0,1)
Non immunisé	231 (60,0)	202 (48,8)	173 (52,9)	483 (57,4)	315 (38,1)
Inconnu	145 (37,7)	202 (48,8)	142 (43,4)	347 (41,2)	484 (58,6)
<b>Total</b>	<b>385 (100,0)</b>	<b>414 (100,0)</b>	<b>327 (100,0)</b>	<b>842 (100,0)</b>	<b>826 (100,0)</b>

**Tableau 5 : Nombre de cas de varicelle individuels et taux d'incidence, par bureau de santé publique : Ontario, 2025**

Bureau de santé publique	n	Taux pour 100 000 habitants
Santé publique Algoma	3	2,3
Bureau de santé de Chatham-Kent	2	1,7
Services de santé publique de Hamilton	37	5,7
Bureau de santé de Durham	35	4,3
Bureau de santé de l'Est de l'Ontario	10	4,2
Santé publique Grand Erie	6	1,9
Santé publique Grey Bruce	8	4,1
Bureau de santé de la région de Halton	34	5,1
Santé publique Huron et Perth	0	0,0
Santé publique Lakelands	5	1,3
Bureau de santé de Lambton	2	1,4
Bureau de santé de Middlesex-London	32	5,3
Santé publique de la région du Niagara	19	3,4
Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound	1	0,7
Santé publique du Nord-Est	4	3,1
Bureau de santé du Nord-Ouest	3	3,6
Santé publique Ottawa	45	3,8
Bureau de santé de la région de Peel	122	7,3
Service de santé publique de Sudbury et du district	6	2,6
Bureau de santé et services d'urgence de la région de Waterloo	36	4,8
Bureau de santé du comté et du district de Renfrew	1	0,8
Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka	1	0,1
Santé publique du Sud-Est	12	1,9
Bureau de santé du Sud-Ouest	4	1,6
Bureau de santé du district de Thunder Bay	4	2,4
Bureau de santé de Toronto	236	7,2
Bureau de santé de Wellington-Dufferin-Guelph	25	7,2
Bureau de santé publique du comté de Windsor-Essex	12	2,4
Bureau de santé de la région de York	74	5,7
<b>Total</b>	<b>779</b>	<b>4,7</b>

# Notes techniques

## Sources des données

- Les données sur les cas de varicelle individuels sont fondées sur les renseignements saisis dans la base de données du Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP) du ministère de la Santé de l'Ontario (MS) en date du **20 janvier 2026**.
- Le SIISP est un système dynamique de déclaration des maladies qui permet de mettre à jour en continu les données précédemment saisies. Par conséquent, les données extraites du SIISP dressent un portrait de la situation au moment de leur extraction et peuvent différer de celles des rapports précédents ou subséquents.
- Les cas de varicelle déclarés sous forme regroupée entre 1993 et 2004 ont été extraits du portail de la santé publique de l'Ontario le 24 mai 2012. Les cas des années 2005 et 2006 ont été exclus en raison du caractère incomplet des données attribuable au changement de base de données sur les maladies à déclaration obligatoire de l'Ontario. Les données regroupées sur les cas de varicelle des années 2007 à 2025 ont été extraites du SIISP le 20 janvier 2026.
- Outre les données sur les immunisations tirées du SIISP, des relevés d'immunisation ont également été extraits du Répertoire numérique des immunisations de l'Ontario à l'aide de l'outil appelé Panorama Enhanced Analytical Reporting (PEAR) le 29 janvier 2026. Les données extraites avec l'outil PEAR ont été utilisées pour compléter les données sur les immunisations consignées dans le SIISP et rendre plus exhaustive l'évaluation du statut vaccinal dans le présent rapport.
- Les taux ont été calculés à l'aide des estimations de la population (1991 à 2024) provenant de Statistique Canada et des projections démographiques pour 2025 provenant du ministère des Finances de l'Ontario<sup>5,6</sup>.

## Remarques concernant les données

- Les données déclarées entre 2020 et 2022 doivent être interprétées avec prudence. La réponse à la pandémie de COVID-19 a probablement eu un impact sur les pratiques de test et de saisie des données du SIISP.
- Les cinq années précédant la pandémie de COVID-19 (2015 à 2019) ont été choisies comme période de référence pour évaluer les tendances récentes.
- Ces données représentent uniquement les cas de varicelle individuels déclarés à la santé publique et consignés dans le SIISP. Par conséquent, les nombres de cas sont susceptibles à des degrés divers d'être sous-déclarés en raison de facteurs variés, comme la sensibilisation à la maladie et les comportements liés à l'obtention de soins médicaux, qui peuvent dépendre de la gravité de la maladie, des pratiques cliniques, des modifications apportées aux tests de laboratoire et aux comportements en matière de signalement.
- Seuls sont inclus les cas correspondant à la classification des cas qu'on retrouve dans les définitions de cas de surveillance du ministère de la Santé de l'Ontario utilisées au moment de l'identification du cas<sup>4</sup>.
  - Le rapport technique de SPO intitulé « [Factors Affecting Case Definition Changes in Ontario 1991-2016](#) » fournit des renseignements plus détaillés sur les changements apportés aux définitions de cas de surveillance et à la classification des maladies de la province qui pourraient avoir un impact sur l'analyse des tendances au fil du temps<sup>7</sup>.

- Les cas pour lesquels le statut de disposition a été déclaré comme Entré par erreur, Non conforme à la définition, Cas en double-ne pas utiliser ou toute variation de ces valeurs, ont été exclus de cette analyse.
- Les cas sont déclarés selon la date de l'épisode, laquelle constitue une estimation de la date d'apparition des symptômes pour un cas. Pour déterminer cette date, le SIISP respecte la hiérarchie suivante : date d'apparition des symptômes > date de prélèvement de l'échantillon > date de dépistage en laboratoire > date de signalement du cas.
  - Par exemple, si la date d'apparition des symptômes est connue, elle servira de date de l'épisode. Si cette date n'est pas connue, la prochaine date de la hiérarchie (en l'occurrence la date de prélèvement de l'échantillon) sera utilisée, et ainsi de suite.
- Les groupes d'âge sont constitués en tenant compte de l'épidémiologie des maladies et de l'âge de la vaccination recommandée. Les cas dont la date de naissance est inconnue ou dont l'âge calculé est supérieur à 120 ans sont classés comme ayant un âge inconnu. Les cas dont l'âge est inconnu sont inclus dans les nombres totaux de cas et le taux, mais exclus des nombres de cas et des taux selon l'âge.
- Le nombre de cas par région géographique est basé sur le bureau de santé publique où a été fait le diagnostic (BSD), soit le BSP de la région où la personne atteinte résidait au moment de l'apparition de la maladie ou de sa déclaration à la santé publique. Il ne reflète pas nécessairement le lieu d'exposition ou de diagnostic. Les cas pour lesquels le BSD déclaré est le MSSLD (pour indiquer qu'un cas n'est pas un résident de l'Ontario) ont été exclus des analyses.
- Les cas hospitalisés comprennent ceux dont la description du type d'intervention est « Hospitalisation » et dont la date de début de l'intervention ne remonte pas à plus de 60 jours avant l'apparition de la maladie ou ne dépasse pas 90 jours suivant l'apparition de la maladie.
- Les cas mortels comprennent les cas affichant le résultat « Décès » et dont le type de décès n'est pas « Maladie à déclaration obligatoire non liée à la cause du décès ».
- Pour déterminer le statut vaccinal des cas, seules les doses documentées d'un vaccin contenant la varicelle administrées au moins 14 jours avant l'apparition de la maladie et le jour du premier anniversaire de la personne atteinte ou après ont été considérées comme des doses valides.
  - Non immunisé : Cas classé comme « Non immunisé » dans la section sur les facteurs de risque du SIISP s'il n'y a aucun relevé d'immunisation ou si la personne atteinte n'a reçu aucune dose valide.
  - Immunisé : Cas ayant au moins une dose valide documentée dans le SIISP ou l'outil PEAR.
  - Inconnu : Aucune réponse n'a été fournie pour le facteur de risque « Non immunisé » et aucun relevé d'immunisation n'a été trouvé dans le SIISP ou l'outil PEAR.

## Bibliographie

1. Comité consultatif national de l'immunisation. Varicella vaccination two-dose recommendations. CCNI. 2010;36(ACS-8):1-26. Disponible à : <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC6802434/>
2. Ontario. Ministère de la Santé. Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario, juin 2022 [En ligne]. Toronto, Ontario : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [mis à jour en juin 2022; cité le 27 janvier 2026]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/files/2024-01/moh-publicly-funded-immunization-schedule-fr-2024-01-23.pdf>
3. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Outil de surveillance des données sur les immunisations [En ligne]. Toronto, Ontario : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; c2026 [cité le 25 mars 2026]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/data-and-analysis/infectious-disease/immunization-tool>
4. Ontario. Ministère de la Santé. Normes de santé publique de l'Ontario : exigences relatives aux programmes, aux services et à la responsabilisation [En ligne]. Appendix 1: provincial case definitions for diseases of public health significance. Disease: Chickenpox (varicella) [En ligne]. Toronto, Ontario : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [cité le 14 janvier 2026]. Disponible à : <https://files.ontario.ca/moh-ophs-chickenpox-varicella-en-2022.pdf>
5. Statistique Canada. Tableau 17-10-0157-01 : Estimations de la population, 1<sup>er</sup> juillet, selon la région sociosanitaire et le groupe de régions homologues, limites de 2023 [En ligne]. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada; 19 février 2025 [extrait le 21 février 2025]. Disponible à : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710015701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710015701&request_locale=fr)
6. Population Reporting. Population projections: public health unit, 2024-2051 [fichier de données]. Toronto, Ontario : Ministère des Finances [producteur]; Toronto, Ontario : Ministère de la Santé, Savoir Santé Ontario [distributeur]; [données extraites le 12 septembre 2025].
7. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Factors affecting reportable diseases in Ontario: case definition changes and associated trends in Ontario: 1991-2016 [En ligne]. Toronto, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2018 [cité le 5 mars 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/data-and-analysis/infectious-disease/reportable-disease-trends-annually>

## Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). La varicelle en Ontario : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Toronto, Ontario : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2026.

## Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de SPO. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de SPO.

## Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter [santepubliqueontario.ca](https://santepubliqueontario.ca).